

COMITÉ DE RÉOLUTION DES
CONFLITS DE COMPÉTENCE

Le 5 juin 2012

Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Section V

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

Monsieur Roch Bousquet
Président

Monsieur Gaston R. Langlois
Membre

Monsieur Maurice Pouliot
Membre

**Syndicat Interprovincial des Ferblantiers
et Couvreurs, Section local 2016- FTQ
Construction**
200-8300, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 1A2

- Requéran(t) -

**Monteurs mécaniciens vitriers, local 135
FTQ- Construction**
6000, Métropolitain Est, bureau 206
St-Léonard (Québec) H1S 1B1

**Association internationale des
travailleurs de métal en feuille (AITMF),
local 116**
7007, rue Beaubien Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 3K7

- Intimé(es) -

Epsilon- Aluminerie et ingénierie
1010 avenue Nordique
Québec (Québec) G1C 0H9

**Association de la construction du Québec
(ACQ)**
9200, boul. Métropolitain Est
Anjou (Québec) H1K 4L2

CSD-Construction
5100, rue Sherbrooke Est, bureau 800
Montréal (Québec) H1V 3R9

**Syndicat québécois de la construction
(SQC)**
102-2121, Avenue Ste-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H5
(Association – inscrire nom et adresse)

Partie(s) intéressée(s)

Litige : Installation de plénums et/ou cabinets et grilles de ventilation

Chantier : Centre de recherche du CHUM, 3840 rue Saint-Urbain, Montréal (Québec)

H2W 1T8

NOMINATION DU COMITÉ

Conformément aux dispositions prévues à la section V de la convention collective du secteur Institutionnel et Commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 1^{er} juin 2012 pour disposer du litige entre les métiers de Ferblantier et de Monteur mécanicien vitrier au chantier du Centre de recherche du CHUM.

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Roch Bousquet agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 1^{er} juin 2012 de la tenue d'une conférence préparatoire prévue pour le 4 juin 2012 à l'Hotel-Auberge Universel, 5000 rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1V 1A1

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire:

Nom	Association
M. Dorima Aubut	Local 2016
M. François Plante	Local 2016
M. Guy Martin	Local 135
M. Jacques Régnier	Local 116
M. Patrice Roy	ACQ
Mme. Christine G. Houle	ACQ
M. Marco Patenaude	CSD
M. Vincent Éthier	SQC

M. Éric Chastenais	SQC
M. Michel Giroux	Epsilon

CONSTAT DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire, et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

DEMANDE SPECIALE DE LA PARTIE REQUÉRANTE

Le local 2016, partie requérante, demande au Président d'interrompre la réunion pour lui permettre de consulter en privé les autres parties intimées sur le conflit. Après consultation les parties demandent à l'unanimité un arrêt des procédures par solidarité avec les grévistes de la CCQ.

Le comité se retire à son tour pour discuter de la problématique. Le Président explique par la suite le consensus du comité à l'effet que le comité doit rendre une décision sur le conflit de compétence en vertu des dispositions de la convention collective. Le Président invite alors la partie requérante à retirer sa demande, mais celle-ci préfère plutôt demander un arrêt des procédures.

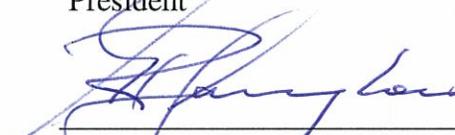
Le comité précise alors qu'il informera la CCQ de sa décision de fermer le dossier suite au refus de procéder des parties.

La partie patronale explique en terminant qu'elle ne subit actuellement pas de préjudices puisque les travaux n'ont pas encore commencés.

Le COMITÉ décide donc que le dossier est clos.

Signée à Montréal, le 6 juin 2012


M. Roch Bousquet
Président


M. Gaston R. Langlois
Membre


M. Maurice Pouliot
Membre